



eMonument - TEST10 - Protection des sites construits

Enquête "Statistique suisse des monuments"

Partie Protection des sites construits

L'enquête est structurée en trois parties :

- Conservation des monuments
- Archéologie
- **Protection des sites construits**

Ce troisième questionnaire traite de la **protection des sites construits**.

Par souci de concision, le projet est simplement intitulé «Statistique des monuments».

Objectif

Le but de ce recensement est de relever dans la mesure du possible tous les objets situés dans un canton – également ceux présentant une importance locale ou régionale, ainsi que les objets sur lesquels des données ne sont disponibles que dans les communes.

Procédure de récolte de données

- Le questionnaire est distribué uniquement aux services cantonaux de conservation des monuments et aux services cantonaux d'archéologie.
- Ces instances sont chargées de la collecte des données au sein de leur canton, en s'adressant au besoin aux autres services du canton. Elles relèvent aussi les données locales auprès des communes si elles ne les récoltent pas déjà elles-mêmes.
- Un objet traité par le service de conservation des monuments peut être, en même temps, un site archéologique – le cas se présente fréquemment pour les églises ou les châteaux forts, par exemple. Des doublons entre les objets relevés par ces deux instances sont inévitables et il en est tenu compte. Pour les objets d'importance nationale c'est la liste des [objets A de l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale \(Inventaire PBC\)](#) de l'Office fédéral de la protection de la population qui fait référence.

Consignes pour le remplissage du questionnaire

- Si une donnée est égale à zéro, veuillez inscrire «0» dans le champ.
- Si une donnée devait manquer, cochez l'option « données non disponibles ».
- Les données sont relevées pour l'année 2016, avec le 31 décembre comme jour de référence. Le cas échéant, veuillez consigner comment vous avez relevé les données afin de pouvoir garantir la comparabilité lors d'un prochain recensement.
- Pour tous commentaires ou réactions concernant le questionnaire, le relevé et la livraison des données, ou relatifs à la statistique en général, un champ est mis à votre disposition à la fin de chaque partie thématique (conservation des monuments, archéologie, protection des sites construits).
- Vous pouvez en tout temps interrompre le remplissage du formulaire en cliquant sur le bouton « Quitter » et entrer à nouveau dans le questionnaire plus tard. Les questions déjà remplies restent enregistrées.

3.1 Combien de sites construits d'importance nationale et d'importance cantonale/régionale sont recensés dans votre canton?

(selon ISOS)

Nombre de sites construits d'importance nationale:

☐

Données non disponibles

Nombre de sites construits d'importance cantonale ou régionale:

☐

Données non disponibles

3.2 Quelle est la surface totale des zones de sites construits ?

(y c. communes)

La catégorie des zones de sites construits comprend aussi des zones d'affectation de base qui remplissent cette fonction, par exemple les zones vieille ville, les zones centre, les zones de sauvegarde de quartier, etc. **Attention:** il convient d'éviter de compter à double l'affectation de base et les affectations superposées.

Surface totale des zones de sites construits en ha:

(Il est possible de séparer les décimales par un point --> p.ex.: 92.5)

☐

Données non disponibles

Les types de zones suivants ont été recensés:

(Merci de préciser - ne sera pas utilisé à des fins statistiques)

3.3 Comment considérez-vous le degré d'actualité de la mise en œuvre des contenus de l'inventaire ISOS au moyen de zones de protection des sites construits ou d'autres mesures adaptées dans votre canton ?

(y c. communes)

Actualité

☐

Actuel (pas ou pratiquement pas de lacunes à combler)

☐

(Partiellement) obsolète (veuillez préciser ci-dessous):

Commentaire / Précision:

3.4 A combien se sont élevées les charges financières de votre service cantonal de de protection des sites construits en 2016?

Veuillez remplir ce questionnaire en veillant à rendre le plus fidèlement possible la situation du canton. Les indications se réfèrent au service de protection des sites construits. Les dépenses sont réparties entre les quatre catégories suivantes: charges du service de protection des sites construits, contributions à des tiers, contributions de la loterie et contributions fédérales. En l'absence d'un service responsable de la protection des sites construits, veuillez répartir les charges en restant le plus fidèle possible à la réalité et en n'indiquant que la partie concernant la protection des sites construits. S'il cela n'est pas possible, p. ex. parce que les coûts ne peuvent pas être identifiés ou ne peuvent être séparés du budget du service de la conservation des monuments, veuillez le mentionner à la rubrique Remarques/Divers de cette question en donnant le plus de précisions possible.

Les charges du service de protection des sites construits contiennent: coûts de personnel et de matériel, coûts liés aux activités spécialisées (p.ex. planification de la protection, conseils en construction, expertises etc.) y compris les coûts des travaux confiés à des tiers.

Charges de personnel (pour le personnel actif): salaires, allocations, cotisations de l'employeur (assurances sociales et du personnel), formation de base et continue.

Charges d'infrastructure: dépenses matérielles pour des activités spécialisées, investissements non portés à l'actif (meubles de bureau, appareils, machines, etc.), sans les frais de location et immobiliers.

Les charges du service de protection des sites construits ne contiennent pas: les coûts concernant des centres de frais en amont (p. ex. informatique, ressources humaines, coûts des locaux, coûts pour la direction, le secrétariat général, le contrôle de gestion), amortissements, les contributions versées à des tiers, les contributions de la loterie, les contributions fédérales, les frais liés aux agences/musées et les charges extraordinaires (au sens comptable).

Arrondir toutes les données à des francs entiers.

Charges du service de protection des sites construits:

(voir la définition plus haut)

☐

Données non disponibles

Contributions versées à des tiers pour la protection des sites construits:

(propriétaires, communes)

☐

Données non disponibles

(uniquement du budget ordinaire, sans les contributions fédérales)

Contributions de la loterie:

(contributions effectivement versées à la fin de l'année; à indiquer même si cela ne passe pas directement par le service de protection des sites construits)

☐ Données non disponibles

Contributions fédérales pour la protection des sites construits dans le cadre de la convention-programme:

Remarque: le montant doit correspondre, avec les contributions à l'archéologie et à la conservation des monuments, au montant total versé par la Confédération. La répartition entre les trois domaines incombe aux services cantonaux.

☐ Données non disponibles

Remarques/Divers

p. ex.: sources de financement supplémentaires ou autres; commentaires; cas particuliers (en général ou spécifiquement par rapport à l'année sous enquête)

3.5 Avez-vous des réactions ou des remarques ?

Commentaire